

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les membres de l'U.S.M.T. sont informés qu'une
Assemblée Générale extraordinaire se tiendra le

MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2003 à 17 H 30

Stade de l'U.S.M.T. Croix de Berny - 1 rue du Docteur Ténine - 92160 Antony

ORDRE DU JOUR

Rapport du Commissaire aux comptes
Rapport de la Commission de contrôle financier

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le président, Serge HUGIER, déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire à 17 h 45 en présence de 45 sociétaires.





ALLOCATION DU PRESIDENT SERGE HUGUIER

Je déclare ouverte l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour, 24 septembre 2003, et vous remercie toutes et tous de votre présence qui permet de la rendre valable et régulière et de la décision que vous prendrez en conclusion à nos exposés et aux débats que nous tiendrons ensemble.

En préambule, je vous fais part des absences excusées des élus du CRE qui siègent aujourd'hui en séance avec la Direction de l'entreprise, Guy BOURLIATOUX, coordonnateur du CRE, interviendra en leur nom

Pourquoi cette AGE ? Vous avez eu connaissance, par l'affiche diffusée dans les stades et salles du club et par le Métro sportif d'août dernier, de l'ordre du jour nécessitant cette Assemblée. L'AGE fait donc suite aux discussions qui se sont tenues lors de l'Assemblée générale, ordinaire celle-là, du 21 mai 2003 qui n'a pas donné quitus aux comptes 2002 du club.

Au cours de cette discussion, je m'étais engagé, en y associant les membres du Bureau du club, à faire tout ce qui était en mon pouvoir pour normaliser la situation et aboutir à l'agrément des comptes.

Au regard de la justesse des remarques qui ont été formulées à cette époque, tant par le Cabinet d'expertise comptable AUDIREX que par la Commission de contrôle financier du Comité régie d'entreprise de la RATP, nous avons demandé au Cabinet d'expertise, bien au courant du problème, de mettre tout en œuvre pour terminer le mauvais travail résultant de notre employé comptable, je devrais dire ancien employé puisque son licenciement est effectif depuis le 31 juillet.

Tous les rapprochements bancaires qui faisaient défaut ont été établis, pour nos banques la Société Générale et le Crédit du Nord. L'établissement de nombreuses écritures de raccordement a été nécessaire, les pièces concernées n'ayant pas été enregistrées en comptabilité, tant en débit qu'en crédit, alors que les opérations figuraient en bonne place sur les relevés bancaires.

Tous ces éléments réunis ont donc permis de dresser un nouveau bilan et un nouveau compte de résultat au 31 décembre 2002 et qui ont été adressés à la Commission de contrôle financier du Comité régie d'entreprise.

Ensuite, l'examen sur place, au secrétariat administratif du club à Cachan, des évolutions enregistrées dans la comptabilité a permis à la Commission d'émettre un avis.

Après que Madame LEROY, notre Commissaire aux comptes, vous aura lu son rapport, explicité les documents présentant le bilan et le compte de résultat et répondu à vos interrogations éventuelles, la Commission de contrôle financier du Comité régie d'entreprise vous donnera lecture de son rapport, notre Commission financière fera de même, ces lectures vous autoriseront ou non à valider par quitus les comptes 2002 du club.

Voici dressé en quelques lignes le déroulement de l'Assemblée. Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à madame LEROY.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mme Claude-Marie LEROY

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre-rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association USMT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. '

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent **pas** d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association USMT à la fin de cet exercice.

CM



UDIREX COMMUNICATION

II - Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé - conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. '

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Madame LEROY commente ensuite les postes du bilan et détaille plus particulièrement la trésorerie, l'excédent de résultat et les dettes d'exploitation. Elle compare ensuite les postes des produits 2002/2001 du compte de résultat dont les variations sont minimes et fait de même avec les charges.

Suite à l'intervention de Monsieur D. DESCAMPS, Madame LEROY indique que les différences constatées s'expliquent en partie par des enregistrements différents en comptabilité.

Monsieur R. CARRIQUIRIBERRY s'interroge sur le transfert de charges chiffré en 2002. Madame LEROY précise qu'il s'agit de l'imputation différente des IJSS remboursées qui apparaissaient en négatif en 2001. Elle précise aussi que l'excédent de l'exercice est issu de l'annulation de la provision pour risques prud'hommes qui n'avait plus lieu d'être, les affaires provisionnées ayant été réglées pour un coût inférieur à la provision.

En conclusion, Madame LEROY constate dès à présent l'avancée significative des comptes 2003 et l'établissement des rapprochements bancaires établis jusqu'à fin août, ce qui devrait permettre un arrêté des comptes dès le 1er trimestre 2004. Elle signale aussi qu'il y aura une nouvelle présentation des comptes de l'exercice 2003.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF	Montant BRUT	amrt. ou prov.	mt.net 31/12/02	mt net 31/12/01	PASSIF	mt.net 31/12/02 m	mt net 31/12/01
ACTIF IMMOBILISE	705 645	313 651	392 194	476 850	CAPITAUX PROPRES	960 968	1 077 312
immobilisat° corpo.	701 620	313 651	387 969	466 789	report à nouveau	419 421	376 623
matériel et outil industriel	205 437	105 107	100 330	177 347	réserves sections	230 896	247 666
matériel sportif	198 566	70 369	128 198	113 122			
matériel médical	2 245	2 245 -			210 subvention d'investissement		30 490
matériel sportif section	50 544	15 480	35 064	38 805	subvention d'inv./comptes résultat.		3 049
matériel transport	119 943	47 661	72 281	75 308			
matériel bureau et informatique	84 732	53 668	31 065	41 121	excédent de gest°	50 539	26 029
mobilier	20 906	9 479	11 428	10 472			
chevaux	18 759	9 644	9 115	10 404			
acompte sur immobilisation	488		488		Provision charges	251 318	399 554
immobilisations financières	4 225	-	4 225	10 061	provision pour départ en retraite	122 891	172 787
prêts	3 554		3 554	9 391	provis.charges sles/conges payés		29 724
avances+prêts M.D		-			provision pour litiges	77 749	77 749
avances M.CH		-			provision pour fluides	32 000	24 392
dépôts et cautionnements	671		671	671	provision Pour chauffage Pantin	18 678	18 678
					prov.pour risques prud'hommes		76 225
ACTIF CIRCULANT	1 048 189	73 659	974 530	1 187 973	cautionnements reçus	8 794	8 782
stocks marchandises	17 243		17 243	10 482	DETTES	405 756	587 511
					dettes financières	77 346	212 616
créances	187 159	72 645	114 514	150 202	encours bancaires	77 346	212 616
clients et rattachés				703	dettes d'exploitation	210 417	228 327
sections (cotisants)					dettes fournisseurs		7
créances sociales	24 616		24 616	24 001	dettes C.R.E. R.A.T.P.		
Produits à recevoir (relevés)	40 680		40 680	79 966	CLIENTS		1 212
Produits à recevoir sections				391	dettes fournisseurs sections		
avances aux sections	6 267	1 067	5 200	3 425	charges à payer	76 457	3 056
chèque falsifié					FNDS et AH N à payer	28 456	51 773
Produits à recevoir Delattre	102 828	62 873	39 955	30 490	dépôts et caution club house	7 622,	
compte à régulariser	8 705	8 705 -		2 732	dépolis et caution cartes salles		1 159
PA recevoir (USCF,CNASEA	4 063		4 063	8 494	dettes des sections		
trésorerie	843 787	1 014	842 773	1 027 289	divers à régulariser		
valeurs mobilières de placement	556 356	1 014	555 343	758 080	dettes fiscales et sociales	49 471	83 054
banques (CLUB)	5 088		5 088	3 849	provisions p/ congés payés	40 694	63 037
caisses (CLUB)+(BERNY)	1 002		1 002	1 422	provisions p/ repos compensateur		9 909
trésorerie des sections	281 340	281 340		263 938	provisions p/ Honoraires	15 339	7 498
charges constatées d'avance					produits constatés d'avance	117 993	146 568
TOTAL GENERAL	1 754 034	387 310	1 366 724	1 664 823	TOTAL GENERAL	1 366 724	1 664 823



Bagnolet, le 19 septembre 2003

La commission de contrôle financier du Comité Régie d'Entreprise de la RATP a procédé le 19 septembre 2003 à la vérification de la comptabilité de l'OPC U.S.M.T pour l'exercice 2002.

Elle a pu constater la tenue correcte des livres comptables et leur concordance avec les pièces présentées.

En conséquence, elle donne quitus aux comptes de l'œuvre pour 2002.

Claude MALLERIN

Gérard VALCKE

Jean-Pierre JOLLY

Eric MALMAISON



RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Monsieur Guy BOURLIATOUX excuse l'absence du Secrétaire Marc GRASSULLO qui aurait bien aimé pouvoir être parmi nous et ajoute que si le CRE peut être satisfait de l'arrêté des comptes 2002, il ne peut l'être de la date de cet arrêté. Il émet le vœu que les comptes 2003 soient clos bien plus tôt afin de permettre un fonctionnement normal du contrôle financier.

Il évoque aussi la situation ambiguë des fonctions « comptabilité/commissaire aux comptes » menées par le Cabinet AUDIREX.

Le Président rappelle que l'action entreprise par le Cabinet AUDIREX résulte du choix du club qui a, pour la mise en conformité la plus rapide possible des comptes, désigné l'organisme professionnel qui était en connaissance des dossiers et des difficultés rencontrées ; en désigner un autre n'aurait pas été la solution la plus rapide.

Madame LEROY confirme cette position instable pour elle au regard des pratiques reconnues dans la profession.

Guy BOURLIATOUX fait ensuite la lecture du rapport de la Commission de contrôle financier du CRE du 19 septembre 2003 qui donne quitus aux comptes de l'œuvre pour 2002.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE L'USMT

Monsieur Gilles MARTIN donne lecture du rapport de la commission financière de l'USMT du 22 septembre qui donne quitus aux comptes de l'œuvre pour 2002.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée, à main levée, la validation des comptes 2002 du club. Approbation donnée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close l'Assemblée générale extraordinaire du club.

Il remercie les membres présents de leur participation et leur donne rendez-vous, pour certains sur les terrains ou dans les réunions, pour les autres pour notre prochaine assemblée générale ordinaire prévue le 12 mai 2004.

ASSOCIATION U.S.M.T

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

CHARGES	Montant 2002	Montant 2001	PRODUITS	Montant 2002	Montant 2001
ACHATS	409 653	428 116	COTIS. CLUB ET SECTIONS	275 457	274 772
Equipement et matériel section	12.1 949	113 094			
Autres achats	499	68	SUBVENTION EXPL. CRE	2 459 291	2 410 005
Combustible	21 654	21 311	Subv. CRE fonctionnt	720 315	655 408
Eau, gaz, électr. énergie	174 990	183 180	Subv. CRE fonctionnt école spt	9 548	81 71 3
Fournitures administr	18 219	17 387	Subv. D'investissement	38 874	38 875
Vêtements-OE Bemy	2 091	3 709	Subv CRE main d'oeuvre	955 770	965 275
Produits pharmaceutiques	6 331	2 040	Contrevaleur relèves non consomm	40 680	79 968
Récompense	4 998	6 157	Subv. Personnel détaché	226 446	249 961
Aléas	3 288	1 594	Subvention personnel relève	467 658	338 811
Réserves des sections		8 854			
F.N.D.S.	2 875		AUTRES SUBVENTIONS	33 406	48 986
Fournit. logic.	691	3 609	CNASEA	33 406	46 699
U.S.C.F.	45 683	41 454	Subvention AGEPHIP		2 287
Achats stockés	2 002	3 530	Divers		
Achat équipement pulse		4 085			
Variation de stocks	- 574	2935	AUTRES-FINANCEMENTS	114099	110586
75ème anniversaire	4 957				
Dotation équippts except		15 108	U.S.C.F.	45 368	38 245
			F.N.D.S		
CHARGES EXTERIEURS	761 607	698 806	Ventes stocks (Puisse et autres)	5 514	5 221
Arbitrages	17 453	22 031			
Locations	22 362	31 025	Report des dépasstr de sections		391
Entretien et maintenance	129 036	119 801			
Assurances	30 249	32 541	Remboursement pensions équit	23 174	25 918
Documentation générale	2 319	4 147			
Frais école de sport	30 678	33 100	Location CLUB HOUSE	29 778	30 685
Honoraires	43993	30 602			
transport	34 144	26 146	Rembt repas école sport	10 266	10 126
championnat transport	62 049	103 902			
championnat séjour	80 784	70 225			
Hissions et réceptions	31 673	5 816			
rafraîchissements	11 771	12 086			
téléphone	27 986	18 747			
affranchissement	8 506	6 065			
Services bancaires	1 854	1 624			
Licence affiliation, engagts	131 982	107 858	AUTRES RECETTES	58 552	61 886
Frais d'administration	8 421	6 100	Recettes diverses	979	8 280
Fête de sport			Location emplact publicitaire	6 311	7 150
Formation section	6 668	4 687	Locations diverses	16 825	13 075
Divers, dont div section	54 823	40 000	Partenariat GMF		1 845
Métro sportif	24 856	15 801	Recettes des sections	2 896	16 199
Equipe lère hand			Produits./tél sections	8 524	3 135
Subv tôle jeunesse		6 502	rembt rêm	6 513	12 203
			Transfert de charges	16 504	
IMPOTS ET TAXES	71 806	96 300			
Taxes/salaires	53 708	55 173			
Autres impôts	18 099	41 128			
REM. DU PERSONNEL	1 626 108	1 589 415			
Salaires bruts	724 266	700 243			
Congés payés	22 343	- 18 126			
repos compensateur		9 909			
charges sociales	235 272	245 270			
charges sociales/CP -	5 190	5 006			
Personnel détaché RATP	226 446	249 961			
Relèves RATP	467 658	420 524			
IJSS remboursés		23373			

ASSOCIATION U.S.M.T

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002 suite

CHARGES	Montant 2002	Montant 2001	PRODUITS	Montant 2002	Montant 2001
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS	16 845	21 671
CHARGES EXCEPTIONNELLES	54 722		PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 441	4 573
CHARGES/EX. ANTÉRIEUR	41 199	25 187	PRODUITS/EX. ANTÉRIEUR	71 496	43 245
REPENSES HORS BUDGET	317 472	195 500	RECETTES HORS BUDGET	338 270	211 772
DOTATION AM/ & PROV.	125 066	167 073	REPRISE PROVISION	63 314	38 925
Dotation aux amort et prov	124 053	167 073			
Dotation aux amort et prov fin	1 014				
EXCEDENT DE L'EXERCICE	50 538	26 029	INSUFFISANCE DE L'EXERCICE	-	
Excédent de l'exercice club	29 740	9 757	Insuffisance de l'exercice club		
excédent de l'exercice sections	20 798	16 272	Insuffisance de l'exercice section		
TOTAL GENERAL	3 458 172	3 226 426	TOTAL GENERAL	3 458 172	3 226 426



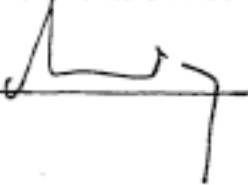
RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
LE 22 SEPTEMBRE 2003

Nous, Gilles MARTIN et Gérard CLEMENT, reconnaissons en tant que vérificateurs des comptes de IUSMT, avoir pris connaissance des comptes de l'œuvre pour 2002.

Nous avons constaté la bonne tenue des livres comptables et obtenu tous les éclaircissements que nous jugions nécessaires auprès de l'USMT.

En conséquence nous donnons quitus aux comptes de l'œuvre pour l'exercice 2002.

Gilles MARTIN

9 

Gérard CLEMENT

